

PLAN DE CONSERVATION

DU SITE PATRIMONIAL DE PERCE



PROJET POUR CONSULTATION

Crédits et remerciements

Sous la direction de	Sylvain Lizotte , Direction générale du patrimoine (DGP)
Recherche	Marie-Josée Deschênes , Marie-Josée Deschênes Architecte Marie-Élaine Gadbois , Oculus révision Dominique Martel , DGP
Rédaction	Marie-Élaine Gadbois Sylvain Lizotte Dominique Martel
Comité de suivi	Martin Pineault , directeur général, DGP Hélène Latérière , directrice, Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (DBSLGIM) Steve Arsenault , DBSLGIM André Chouinard , DGP Pierre Desrosiers , Direction de l'archéologie et du développement culturel autochtone Jérôme Hardy , DGP Euchariste Morin , DBSLGIM
Cartographie	Guy Mongrain , Mongrain & Allard, consultants en histoire et patrimoine

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation du présent plan de conservation, notamment Lisa-Marie Gagnon, de la Ville de Percé, Danielle Dubé et Claudine Giroux, de la Direction générale du patrimoine, Jean-Jacques Adjizian, Mary-Pierre Belzile, René Bouchard, Clément Deschênes et Sophie Morin.

Table des matières

<i>Crédits et remerciements</i>	3
1. INTRODUCTION	7
1.1 COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION	8
1.2 CADRE LEGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE PERCE	9
1.3 PROCEDURES DES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX.....	11
1.4 DEMANDES DE PERMIS OU DE CERTIFICATS MUNICIPAUX	11
2. SURVOL DU SITE PATRIMONIAL	12
2.1 DESCRIPTION	13
2.2 HISTORIQUE.....	15
3. PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL	18
3.1 VALEURS PATRIMONIALES.....	19
3.1.1 Valeur paysagère.....	19
3.1.2 Valeur emblématique	20
3.2 CARACTERISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL	21
3.2.1 Cadre naturel	21
3.2.2 Qualités visuelles	27
3.2.3 Unités de paysage.....	33
3.2.4 Patrimoine archéologique	46
4. ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION	49
4.1 ORIENTATIONS S'APPLIQUANT A TOUS LES TYPES D'INTERVENTION.....	50
4.1.1 Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial	50
4.1.2 Privilégier le traitement minimal.....	50
4.1.3 Assurer la continuité à travers les changements	50
4.2 ORIENTATIONS GENERALES ET PARTICULIERES	51
4.2.1 Cadre naturel	51
4.2.2 Qualités visuelles	51
4.2.3 Unités de paysage.....	52

4.2.3.1 Cadre bâti.....	53
4.2.4 Patrimoine archéologique.....	55
4.2.5 Mise en valeur.....	55
5. ANNEXES.....	57
5.1 GLOSSAIRE.....	57
5.2 LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	59
6. BIBLIOGRAPHIE.....	64

1. INTRODUCTION



1.1 COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (LPC, art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour chaque site patrimonial déclaré. Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 61) des sites patrimoniaux déclarés. Le plan de conservation énonce les valeurs patrimoniales et les caractéristiques associées au site patrimonial. En résumé, il sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation du site patrimonial de Percé est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont les propriétaires ou leurs représentants, les locataires, les promoteurs et les municipalités. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site patrimonial. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation et chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui

sont particuliers. Ce plan de conservation informe également la Municipalité des orientations établies par le ministre pour la protection du site patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial de Percé est un document de référence pour la protection et la mise en valeur du site. Il ne limite toutefois pas la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations, et il ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de décrire et mieux faire connaître le site patrimonial, d'en faire émerger des significations, pour ensuite lui définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les principaux chapitres du présent plan de conservation. Le chapitre « Survol du site patrimonial » traite du territoire et de son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du territoire. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

1.2 CADRE LEGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE PERCE

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913, et, le 21 mars 1922, sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de la Commission, réalise les premiers véritables inventaires sur le patrimoine québécois que sont Les monuments commémoratifs de la province de Québec (1923), Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800 (1925) et Vieux manoirs, vieilles maisons (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery, et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec, ainsi que le château De Ramezay à Montréal.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions de la Loi, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la

période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'« arrondissement historique » à des territoires considérés comme patrimoniaux. La protection des arrondissements historiques est alors assurée par le Service des monuments historiques du Ministère. De 1963 à 1975, neuf arrondissements historiques sont déclarés par le gouvernement : Vieux-Québec (1963), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Carignan (1964), Charlesbourg (1965), l'Île-d'Orléans (1970) et La Prairie (1975).

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de « bien culturel », un terme plus vaste que celui de « monument historique ».

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les arrondissements doivent demander l'autorisation du ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De

même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ». De plus, certains immeubles d'une grande importance patrimoniale, situés au sein d'un arrondissement historique, peuvent être classés ou reconnus par le ministre. La loi de 1972 ajoute également la notion d'arrondissement naturel, soit « un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ». Au cours des années suivant l'adoption de la loi, trois arrondissements naturels sont déclarés : Percé (1973), l'Archipel-de-Mingan (1978) et le Bois-de-Saraguay (1981). Le statut d'arrondissement historique et naturel est accordé au mont Royal (Mont-Royal) en 2005, ce qui en fait le seul territoire à bénéficier d'un double statut.

La période la plus active en matière de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970; ensuite, un regain est noté au cours des années 2000. Afin d'encadrer plus étroitement les interventions réalisées dans les arrondissements historiques et naturels, le ministère de la Culture et des Communications et la Commission des biens culturels du Québec décident de se doter d'outils, tels que les études de caractérisation.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les arrondissements historiques et naturels deviennent alors des sites patrimoniaux déclarés. La Loi sur

le patrimoine culturel rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux déclarés.

Le site patrimonial de Percé

Au début des années 1970, Percé est reconnu comme l'axe principal de l'aménagement touristique dans l'Est du Québec. Avec un accès à la municipalité facilité par l'aménagement de la route 132, la menace d'un tourisme massif alerte la population. Un comité d'aménagement est alors créé pour assurer notamment la protection de l'environnement naturel de Percé ainsi que pour conserver et mettre en valeur les témoignages de son histoire. À cette même période, le comité demande la protection du secteur de Percé au ministre des Affaires culturelles, dans le contexte de l'adoption de la Loi sur les biens culturels. L'arrondissement naturel de Percé est ainsi déclaré par le gouvernement en 1973.

En 1971, le gouvernement du Québec acquiert l'île Bonaventure et en fait une réserve naturelle. En 1974, le rocher Percé devient à son tour une réserve naturelle provinciale. Le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est créé le 6 février 1985 en vertu de la Loi sur les parcs adoptée en 1977 par le gouvernement québécois. Il est ouvert au public et intégré dans le réseau des parcs de conservation et de récréation du Québec. Il est aujourd'hui sous la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec, organisme d'État qui a pour mandat la gérance des activités ayant cours dans les parcs nationaux. D'une superficie de 5,8 kilomètres carrés, son territoire inclut quelques anciennes propriétés de la Charles Robin and Company dans le village de Percé, en plus de l'île Bonaventure et du rocher Percé.

Avec le présent plan de conservation, le ministre de la Culture et des Communications présente un survol des connaissances acquises

sur le site patrimonial de Percé et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

1.3 PROCEDURES DES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Le statut de site patrimonial déclaré entraîne des obligations pour toute personne intervenant sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés doit se conformer (LPC, art. 66).

Les projets soumis au ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur effet sur les valeurs du site patrimonial de Percé. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des projets, en lien avec les valeurs associées à ce territoire, sont notamment le cadre naturel, les qualités visuelles, les unités de paysage et le patrimoine archéologique. De plus, le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

L'autorisation du ministre est requise pour effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65, et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

1.4 DEMANDES DE PERMIS OU DE CERTIFICATS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du ministre et un permis ou un certificat d'autorisation de la Ville de Percé comme l'exige la réglementation municipale.

Le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Percé ont mis en place un outil pour l'accueil des demandes d'autorisation afin de simplifier la procédure administrative et d'améliorer le service aux citoyens. Celui-ci offre la possibilité aux personnes qui prévoient effectuer des travaux nécessitant une autorisation ministérielle et un permis ou un certificat d'autorisation municipal de déposer leurs demandes à la Ville de Percé.

2. SURVOL DU SITE PATRIMONIAL



2.1 DESCRIPTION

Le site patrimonial de Percé est un territoire à caractère naturel, d'une superficie approximative de 40 kilomètres carrés. Il comprend l'amphithéâtre naturel de Percé, qui se compose du mont Sainte-Anne, du mont Blanc, du littoral depuis le pic de l'Aurore jusqu'au cap Blanc et du village. Il englobe aussi un espace maritime incluant le rocher Percé et l'île Bonaventure, le littoral de La Malbaie depuis la pointe des Cannes de Roches jusqu'au pic de l'Aurore ainsi qu'une zone à l'intérieur des terres située à l'ouest des deux monts. Le site patrimonial fait partie de la chaîne des Appalaches, à laquelle



Figure 1

il doit son relief accidenté et ses nombreux phénomènes géomorphologiques spectaculaires, dont plusieurs ont été sculptés par la mer.

L'amphithéâtre naturel de Percé est dominé par le mont Sainte-Anne et le mont Blanc. Ces deux monts s'élèvent à plus de 350 m d'altitude et leurs pentes sont en grande partie boisées (fig. 1). La côte y est définie, du nord au sud, par le pic de l'Aurore, les Trois Sœurs, le cap Barré, l'anse du Nord, le mont Joli (qui est en fait un cap), le cap Canon, la baie de Percé et le cap Blanc. Trois routes principales traversent le site patrimonial de Percé : la route 132 qui longe le littoral et dont un segment est surnommé la côte de la Surprise, la route des Failles qui contourne les monts au sud et à l'ouest ainsi que la route d'Irlande. Le village linéaire, pris entre la mer et la montagne, s'adapte au relief. Le site patrimonial comprend diverses traces d'occupation, dont plus de 300 bâtiments participant à son harmonie naturelle, parmi lesquels se trouvent des structures liées à l'industrie de la pêche, des maisons bourgeoises et villageoises ainsi que des résidences de villégiature.

L'espace maritime, d'une étendue d'environ 25 kilomètres carrés, constitue la portion orientale du site patrimonial. Il est marqué par deux formations naturelles spectaculaires, soit le rocher Percé et l'île Bonaventure. Long de 471 m et haut de 75 à 88 m, le rocher Percé est distant de quelque 200 m du mont Joli. Pour ce qui est de l'île Bonaventure, d'un diamètre de plus de deux kilomètres, elle émerge à environ trois kilomètres de la baie de Percé.

Le site patrimonial de Percé est situé sur une pointe à l'extrémité est de la péninsule gaspésienne. Cinq sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ¹) sont associés au lieu.

¹ L'Inventaire des sites archéologiques du Québec recense les données recueillies sur l'ensemble des sites archéologiques du Québec. Pour consulter l'Inventaire, il faut s'adresser au Ministère : (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine>).

2.2 HISTORIQUE

Percé, lieu d'abord fréquenté par les Amérindiens

Près de 6000 ans avant aujourd'hui (AA²), quelques groupes amérindiens, notamment les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Micmacs et les Innus (Montagnais), semblent fréquenter la région de la Gaspésie.

Au cours du XVI^e siècle, les Iroquoiens quittent graduellement la région de la Gaspésie et la vallée du Saint-Laurent. À l'arrivée des Européens au début du siècle suivant, les Innus utilisent pleinement les ressources du territoire de la Gaspésie. Ils se rendent à Percé pour y faire la traite des fourrures avec les Français. Vers 1750, les Micmacs, un groupe algonquien qui vit principalement des ressources de la mer, sont toujours présents dans la région même si plusieurs tribus sont maintenant installées sur la Côte-Nord. Un des trois principaux regroupements des Micmacs est notamment établis à Percé.

Percé, havre de pêcheurs du XVI^e au XIX^e siècle

Les grands explorateurs européens découvrent à la toute fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle les littoraux et les bancs de poissons du golfe du Saint-Laurent et des provinces maritimes canadiennes. Des pêcheurs provenant particulièrement de la France, du Portugal et de l'Espagne, viennent pêcher la morue qui est fort abondante sur les côtes gaspésiennes. À la fin du XVI^e siècle, les environs de Percé sont utilisés comme poste de pêche saisonnier.

En 1603, Samuel de Champlain (1574-1635) est le premier à décrire, dans ses récits de voyage, « l'île Percée », qui est en fait le

² Avant aujourd'hui, soit avant 1950.

rocher Percé et l'île Bonaventure. Par la suite, la région de l'île Percée devient un lieu de ravitaillement pour les navires en provenance d'Europe et à destination de Québec. En 1672, l'intendant Jean Talon (1626-1694) octroie la seigneurie de l'île Percée à Pierre Denys de La Ronde (1631-1708), et à deux autres associés. Les trois seigneurs feront de Percé un établissement permanent, fondé essentiellement pour ses ressources de pêche. Cependant, la région subit les conséquences des guerres intercoloniales entre la France et l'Angleterre. L'établissement de Percé est détruit en 1690 par les troupes anglaises de sir William Phips (1651-1695), et par celles du général James Wolfe (1727-1759), en 1758.



Figure 2

Vers 1776, le Jersiais Charles Robin (1743-1823) établit à Percé le plus important poste de pêche de son entreprise, la Robin, Pipon and Company, qui deviendra la Charles Robin and Company. Le développement de Percé reprend alors. En 1845, la compagnie

gersiaise Le Boutillier Brothers occupe l'île Bonaventure. C'est dans ce contexte que Percé devient, au XIX^e siècle, l'un des principaux centres de pêche de l'est du Canada (fig. 2).

Percé, village gaspésien

Au tournant du XIX^e siècle, la population s'organise et le territoire se développe. La paroisse catholique de Saint-Michel-de-Percé est fondée en 1801 et au début des années 1820, un premier temple anglican est érigé sur le cap Canon. L'actuelle église de Saint-Michel-de-Percé est construite de 1900 à 1903. La distribution inhabituelle des terres (fig. 3), divisées en cantons, peut être due notamment à la topographie particulière de Percé, coincé entre la mer et les montagnes, ainsi qu'à la place prépondérante qu'occupent les compagnies de pêche sur le territoire.

Le golfe du Saint-Laurent, la plus ancienne voie de communication du site patrimonial, est le seul moyen d'atteindre la région jusqu'à la construction d'une voie ferrée en 1911. Dans la région de la Gaspésie, les premières routes se développent de façon isolée à l'intérieur des villages. Le tracé qui relie d'abord l'anse du Nord et la baie de Percé forme le premier tronçon de la route 132. Cette voie est finalement complétée le long du littoral gaspésien en 1928 (fig. 4).

Sur l'île Bonaventure, une route unique appelée le chemin du Roy est aménagé le long des parcelles. Le découpage de l'île en une quinzaine de lots, effectué au début du XIX^e siècle, permet notamment à chaque propriétaire d'avoir accès au golfe. Jusqu'au début du XX^e siècle, la compagnie Le Boutillier Brothers possède un grand établissement de pêche sur l'île Bonaventure.



Figure 3



Figure 4

À partir des années 1870, le commerce de la pêche à la morue décline progressivement. Les grandes compagnies de pêche morutière connaissent un bouleversement causé par l'apparition de nouvelles techniques de pêche et par l'arrivée des pêcheurs indépendants (fig. 5). En 1919, le gouvernement du Canada déclare le rocher Percé et l'île Bonaventure « refuge d'oiseaux migrateurs ». Par conséquent, les activités de pêche y cessent.

Percé, arrondissement naturel

À partir du XX^e siècle, plusieurs innovations mettent un terme à l'isolement de la Gaspésie et ouvrent la voie au tourisme. Percé est reliée au réseau ferroviaire en 1911 et au réseau routier en 1928. De plus en plus, Percé est reconnu pour ses paysages caractérisés notamment par son rocher percé.

Devant la transformation rapide de Percé à partir des années 1950, le gouvernement du Québec prend les moyens pour assurer la préservation de ses caractéristiques naturelles (fig. 6). En 1971, le gouvernement du Québec accorde à l'île Bonaventure le statut de « réserve naturelle », lui attribuant ainsi une vocation unique, soit la conservation de son milieu naturel, qui est particularisé notamment par la plus imposante colonie de fous de Bassan au monde. Le 29 août 1973, il déclare l'arrondissement naturel de Percé en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il s'agit du premier arrondissement naturel à être déclaré.

Depuis la déclaration du site patrimonial, la Ville de Percé et le Ministère ont investi des sommes importantes afin d'assurer sa mise en valeur. Le site patrimonial de Percé continue d'accueillir de nombreux touristes durant la saison estivale, attirés par ses attraits naturels remarquables.



Figure 5



Figure 6

3. PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL



3.1 VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial de Percé est basée sur ses valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la loi. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa préservation.

Pour chaque valeur patrimoniale, quelques témoins sont mis en lumière. La section portant sur les caractéristiques du site patrimonial présente de manière exhaustive les témoins associés aux différentes valeurs. Ces valeurs s'incarnent matériellement à travers ces caractéristiques.

3.1.1 Valeur paysagère

Le site patrimonial de Percé présente un intérêt pour sa valeur paysagère. L'exceptionnalité de ce territoire en bordure du golfe du Saint-Laurent est redevable à l'amphithéâtre naturel, au spectaculaire rocher Percé, à l'île Bonaventure avec ses falaises habitées durant la saison estivale par une imposante colonie de fous de Bassan ainsi qu'à ses falaises rougeâtres qui offrent des panoramas remarquables et constituent des points de repère exceptionnels. De plus, l'amphithéâtre inclut un milieu bâti linéaire qui s'adapte au relief, s'intègre harmonieusement au cadre naturel de Percé et reflète les activités distinctives de ce lieu. Percé compte plusieurs bâtiments associées aux activités ayant marqué son paysage, dont principalement celle de la pêche. Le commerce de la pêche se reflète notamment dans le complexe Charles-Robin

(fig. 7), l'un des plus remarquables en Gaspésie, ainsi que dans les petites maisons de pêcheurs du XIX^e siècle. De plus, le site patrimonial est caractérisé par quelques beaux exemples de résidences bourgeoises de villégiature, dont les plus anciens remontent à la fin du XIX^e siècle, de même que par des maisons villageoises du début du XX^e siècle, qui s'intègrent par leur environnement paysager exceptionnel, à l'harmonie naturelle des lieux.

Exemples de témoins de la valeur paysagère
Amphithéâtre naturel
Rocher Percé
Île Bonaventure
Falaises rougeâtres
Milieu bâti linéaire



Figure 7

3.1.2 Valeur emblématique

Le site patrimonial de Percé présente aussi un intérêt pour sa valeur emblématique. Vraisemblablement fréquenté par les Amérindiens pendant la préhistoire, le site patrimonial est connu des morutiers européens qui pêchent dans le golfe du Saint-Laurent et mouillent dans ses anses depuis le milieu du XVI^e siècle. Le havre naturel formé par ces anses constitue un lieu recherché pour l'établissement de leurs centres d'activité. Dès les premières explorations européennes, la configuration particulière du site, notamment le rocher Percé, retient l'attention. Elle fait l'objet de descriptions, notamment celle de Samuel de Champlain en 1603. En 1780, l'homme d'affaires jersiais Charles Robin met en place le principal poste de pêche de sa compagnie à Percé. Plusieurs témoins de cet établissement subsistent encore aujourd'hui dans la baie de Percé. Le village de Percé, qui devient l'un des plus importants centres de pêche de l'est du Canada au cours du XIX^e siècle, symbolise l'âge d'or du commerce de la morue séchée en Gaspésie. Au cours du XX^e siècle, Percé, lieu touristique renommé, se distingue pour ses attraits naturels pittoresques. Le rocher Percé, l'amphithéâtre naturel formé par les flancs du mont Sainte-Anne et du mont Blanc, le littoral sculpté par la mer créant une farandole de caps et d'anses ainsi que le village blotti au pied de la montagne et ouvert sur la mer illustrent le lien indissociable entre la mer, la terre et le milieu bâti. De nos jours, le site patrimonial constitue une image emblématique de la Gaspésie et de l'est du Québec.

Exemples de témoins de la valeur emblématique
Amphithéâtre naturel
Rocher Percé
Mont Sainte-Anne
Mont Blanc
Littoral sculpté

3.2 CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales et en constituent l'aspect visible. Chaque caractéristique mentionnée dans cette section peut se rattacher à une ou plusieurs valeurs patrimoniales présentées dans la partie précédente. Ces caractéristiques prennent des formes diversifiées – le cadre naturel, les qualités visuelles, les unités de paysage et le patrimoine archéologique – et il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.

3.2.1 Cadre naturel

Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, géologiques, hydrographiques et végétales qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue fortement à la valeur patrimoniale du

site patrimonial de Percé et doit faire l'objet d'une attention particulière. Les caractéristiques du cadre naturel ont une influence importante sur l'établissement, d'abord, puis sur les activités qui ont profondément marqué le site patrimonial au cours des siècles.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

LA TOPOGRAPHIE

La topographie du site patrimonial de Percé offre un contraste saisissant entre la verticalité monumentale des montagnes et l'horizontalité infinie de la mer. La péninsule gaspésienne est traversée par la chaîne de montagnes des Appalaches, qui s'étend depuis l'Alabama, aux États-Unis, jusqu'à la côte ouest de Terre-Neuve. Âgées de plus de 400 millions d'années, les Appalaches se distinguent par des sommets plats ayant été érodés par le passage des glaciers. Les deux montagnes les plus imposantes du site patrimonial de Percé sont le mont Sainte-Anne, d'une hauteur de 375 m, et le mont Blanc, d'une hauteur de 370 m. Elles surplombent et entourent le village de Percé, formant ainsi un hémicycle, ce qui a valu à Percé le qualificatif d'amphithéâtre



Figure 8

naturel (fig. 8).

Au pied des montagnes se trouve le littoral, composé d'une alternance de caps et de plages. Les multiples falaises qui jalonnent la côte ont été façonnées par l'action répétée de la mer sur une roche plutôt friable. Ces falaises, qui prennent la forme de saillies de terre élevées et massives s'avancent dans la mer, constituent une caractéristique importante du site patrimonial.

LA GEOLOGIE

La composition du sol du site patrimonial de Percé est relativement complexe, puisqu'elle superpose deux ensembles de formations géologiques relevant d'environnements et d'époques complètement différentes.

Le premier ensemble géologique du site patrimonial est d'abord composé de roches sédimentaires fortement plissées qui proviennent de la formation de la chaîne acadienne. Apparue il y a 360 millions d'années, cette base sédimentaire est, par la suite, pratiquement éliminée par l'érosion et recouverte de différentes formations géologiques, constitués principalement de calcaire, de grès et de siltstones. Cet ensemble géologique compose particulièrement le sol du pic de l'Aurore, des Trois Sœurs, du cap Barré (fig. 9), du mont Joli ainsi que des affleurements rocheux du rocher Percé et de la baie de Percé. Une roche de calcaire gris apparaît notamment à l'ouest de la route des Failles, dans le secteur de la route d'Irlande, sur les falaises sud du cap Blanc et sur le cap Canon.

Le second ensemble géologique de la région de Percé est celui du conglomérat de Bonaventure qui particularise une grande portion du site patrimonial. Le mont Sainte-Anne, le mont Blanc, les



Figure 9

falaises nord du cap Blanc ainsi que les affleurements rocheux de l'anse du Nord et de l'île Bonaventure sont constitués de cette formation géologique. Celle-ci est formée de sédiments de boue, de sable et de gravier et offre des teintes rougeâtres en raison de sa haute teneur en fer. Sa couleur distinctive constitue une caractéristique visuelle indéniable du site patrimonial (fig. 10).

Le rocher Percé est sans contredit l'élément naturel le plus connu du site patrimonial. Il est devenu l'emblème de Percé et de la Gaspésie. Ce monolithe de calcaire mesure près de 471 m de longueur par 30 m de largeur. Sa hauteur maximale est de 88 m. L'obélisque qui accompagne le rocher correspond aux vestiges



Figure 10

d'un deuxième trou, dont les parois se sont effondrées en 1845. L'action de la mer et les cycles de gel et de dégel détachent chaque année plus de 300 tonnes de pierres du rocher Percé.

L'HYDROGRAPHIE

La présence du golfe du Saint-Laurent, aussi vaste qu'une mer à Percé, a permis le développement de ce village à une époque où la pêche en constituait la principale activité économique. Aujourd'hui, les résidents de Percé comme les touristes doivent composer avec l'omniprésence de cette vaste étendue d'eau salée. Le phénomène des marées constitue une réalité quotidienne qui rythme la vie à Percé. Par ailleurs, le travail

d'érosion de l'eau sur les rochers a formé des crevasses, des ravins et des grottes.

La côte nord du site patrimonial est délimitée par la baie La Malbaie, qui se termine dans une petite anse, appelée l'anse du Nord (fig. 11). Celle-ci est située entre le cap Barré et le mont Joli. Au détour de ce mont, la baie de Percé borne la partie sud du village et s'étend jusqu'aux limites du site patrimonial. L'anse du Nord et la baie de Percé sont séparées par le rocher Percé. Le nord-ouest de l'île Bonaventure est, pour sa part, formé de l'anse à Butler, anciennement désignée comme l'anse Cove Beach.



Figure 11

Le système hydrographique du site patrimonial de Percé comprend aussi plusieurs ruisseaux qui drainent l'eau des montagnes jusqu'au golfe du Saint-Laurent. Les trois principaux sont les ruisseaux Fergusson et Flynn, qui se situent dans le secteur de la côte de la Surprise, ainsi que le ruisseau La Coulée, qui prend sa source à la hauteur de l'anse du Nord.

LA VEGETATION

À l'arrivée des Européens, le territoire du site patrimonial de Percé était couvert de forêt boréale dominée par les conifères et le bouleau jaune. Cette forêt couvre encore aujourd'hui la majeure partie du site patrimonial, dont les flancs est du mont Sainte-Anne et du mont Blanc (fig. 12), ainsi que le centre de l'île Bonaventure (fig. 13). Le territoire forestier entourant les monts Sainte-Anne et Blanc se distinguent principalement par leur sapinière à bouleaux jaunes, tandis que l'île Bonaventure est caractérisée par une sapinière à bouleaux blancs. Ces forêts comprennent plus spécifiquement des conifères tels que le sapin, l'épinette et le thuya, qui couvrent les flancs des monts Sainte-Anne et Blanc, de même que des feuillus, dont le bouleau, qui est donc l'espèce la plus importante. Outre la forêt, la végétation du site patrimonial comprend la prairie et le fourré, qui correspondent à différents niveaux d'élévation. La prairie, qui atteint un maximum de deux mètres, contient essentiellement des plantes herbacées. Le fourré, d'une hauteur moyenne de trois mètres, se compose d'arbustes, tels que l'aine et le cornouiller, de même que d'une jeune forêt d'arbres réunissant notamment des sapins, des épinettes, des thuyas et des bouleaux.



Figure 12

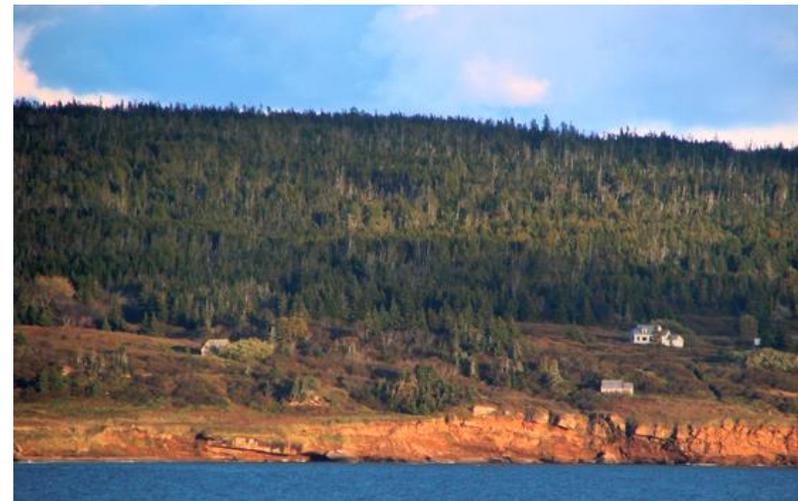


Figure 13

Le cadre naturel en bref

Le site patrimonial est caractérisé par deux ensembles de formations géologiques, soit celle de la formation de la chaîne acadienne et celle du conglomérat de Bonaventure.

Le rocher Percé est un monolithe de calcaire (fig. 14).

L'île Bonaventure se compose de la formation géologique du conglomérat de Bonaventure caractérisée par sa teinte rougeâtre.

Le mont Sainte-Anne et le mont Blanc sont les deux sommets les plus imposants du site patrimonial. Plusieurs falaises ponctuent le paysage du littoral.

Le système hydrographique de Percé est marqué par la présence du golfe du Saint-Laurent et de ruisseaux, dont les principaux se nomment Fergusson, Flynn et La Coulée.

Les littoraux du site patrimonial sont notamment bornés de baies et d'anses, soit la baie La Malbaie, la baie de Percé, l'anse du Nord et l'anse à Butler.

La forêt boréale couvre la majeure partie du site patrimonial.



Figure 14

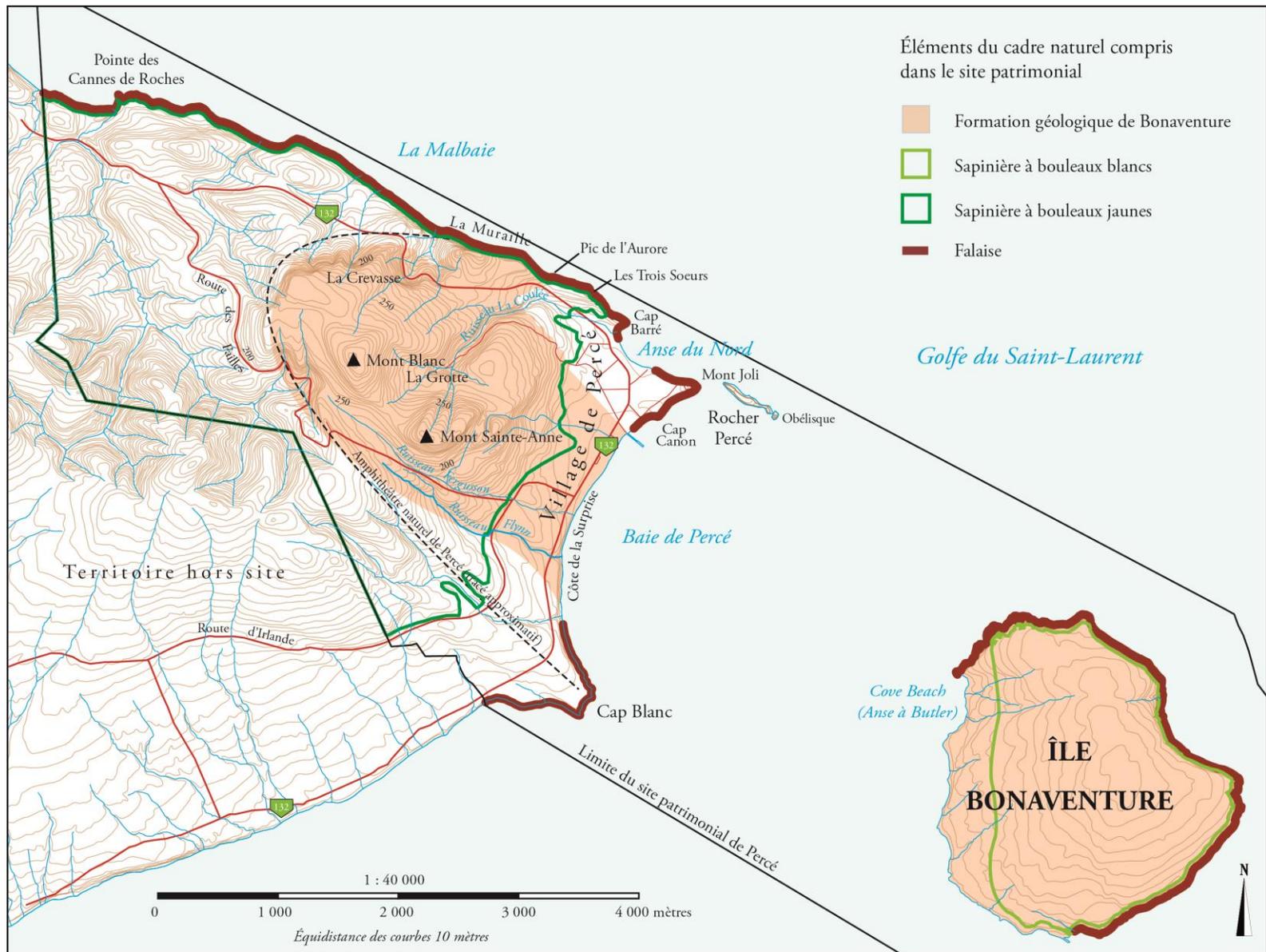


Figure 15

3.2.2 Qualités visuelles

Les qualités visuelles découlent de facteurs naturels et humains du site patrimonial de Percé. Il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur.

Les qualités visuelles du site patrimonial de Percé sont une caractéristique majeure de ce territoire protégé. Les trois principaux éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles et panoramas, ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est intéressante. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis; les panoramas, eux, offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou lieux facilement repérables permettant de s'orienter dans l'espace.



Figure 16



Figure 17

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

En raison de son caractère naturel, Percé présente des qualités visuelles variant constamment. En effet, le cycle des saisons (fig. 16) provoque d'importants changements dans le couvert végétal ce qui modifie la profondeur des vues possibles à l'intérieur de la forêt. La diversité des essences végétales, les variations de la hauteur des arbres, les changements de densité du couvert végétal de même que les fluctuations du niveau l'eau des ruisseaux, l'écoulement de l'eau à travers les roches, et les effets de brouillard (fig. 17) modulent aussi le paysage et les expériences visuelles du visiteur. Le site patrimonial de Percé est un lieu dynamique et vivant qui possède ainsi plusieurs ambiances paysagères.



Figure 18

Il est toutefois possible d'identifier les principaux points d'observation du site patrimonial ainsi que les percées visuelles et les panoramas les plus importants. Ceux-ci peuvent varier, notamment en fonction des saisons.

LES POINTS D'OBSERVATION

Le site patrimonial de Percé offre une variété de points d'observation (fig. 22). Ces derniers sont des endroits à partir desquels la richesse du paysage se dévoile. Du sommet des montagnes et des caps, et plus précisément du mont Sainte-Anne, le village de Percé devient un amphithéâtre naturel. Aussi, l'île Bonaventure est un belvédère qui offre un panorama où se succèdent la baie de Percé et son littoral au premier plan, puis le village et enfin les montagnes en arrière-plan. Une autre particularité du site patrimonial de Percé est qu'une partie importante de son territoire est maritime. Ainsi, la mer constitue-t-elle un point d'observation unique afin de découvrir les attraits naturels du site patrimonial. Les principaux points d'observation

offrant des vues intéressantes sur le site patrimonial de Percé sont :

- ◆ *Le pic de l'Aurore*
- ◆ *Le cap Barré*
- ◆ *Le mont Joli (fig. 18)*
- ◆ *Le cap Canon*
- ◆ *Le quai de Percé*
- ◆ *L'île Bonaventure*
- ◆ *Le cap Blanc*
- ◆ *La côte de la Surprise*
- ◆ *La route d'Irlande, particulièrement près de l'église anglicane*
- ◆ *La route des Failles*
- ◆ *Le mont Sainte-Anne, où sont aménagés plusieurs belvédères*
- ◆ *Le golfe du Saint-Laurent*

LES PERCEES VISUELLES ET PANORAMAS

Du nord vers le village

Dans le hameau de Cannes-de-Roches, qui correspond à la limite nord-ouest du site patrimonial, la vue est dominée par le mont Blanc exhibant sa monumentalité. Le relief accidenté de la route 132 dans ce secteur permet de reconnaître la silhouette caractéristique du pic de l'Aurore. Les falaises du mont Blanc, aussi appelées la Grande-Coupe, apparaissent également dans toute leur splendeur. À la hauteur du pic de l'Aurore, le village de Percé se dévoile, blotti au creux d'une vallée qui s'étend jusqu'au golfe du Saint-Laurent. La vue offerte en plongée permet d'admirer les deux tours de l'église de Saint-Michel-de-Percé, le mont Joli, la paroi latérale du rocher Percé ainsi que l'île Bonaventure.

Du sud vers le village

À la limite sud du site patrimonial, la silhouette des Appalaches se distingue, particulièrement par l'enchaînement des monts Blanc et Sainte-Anne. À cet endroit, deux points de repère incontestables du site patrimonial y sont visibles, soit l'île Bonaventure et le rocher Percé. Dans ce paysage où domine la nature apparaît graduellement le phare du Cap-Blanc. Ce phare, comme son nom l'indique, est situé sur un cap (fig. 19). Par sa situation géographique, il offre une vue imprenable sur le rocher Percé et l'île Bonaventure. La route 132, qui dévale le versant nord du cap Blanc, permet de contempler le mont Sainte-Anne, l'église de Saint-Michel-de-Percé avec ses deux tours, le mont Joli, l'île Bonaventure et le rocher Percé. La surprise que provoque la vue de ce dernier explique l'odonyme de la côte de la Surprise.



Figure 19

LES POINTS DE REPERE

Dans le site patrimonial, les points de repère naturels sont essentiels à la définition des qualités visuelles. Ces points de repère contribuent à forger le caractère emblématique de Percé. L'échelle monumentale des montages et des falaises, comparativement au cadre bâti, explique leur importance dans la composition des paysages. Les points de repère naturels les plus importants du site patrimonial de Percé sont :

- ◆ *Le rocher Percé*
- ◆ *L'île Bonaventure (fig. 21)*
- ◆ *Les falaises situées sur le littoral (du nord au sud : le pic de l'Aurore, les Trois Sœurs, le cap Barré, le mont Joli et le cap Canon (fig. 20) et le cap Blanc)*
- ◆ *Le massif montagneux des Appalaches, particulièrement le mont Sainte-Anne avec sa cime en forme de plateau (nommée la table à Roland) et le mont Blanc*



Figure 20

Les qualités visuelles en bref

Les qualités visuelles sont une caractéristique majeure du site patrimonial de Percé.

Le site patrimonial présente de multiples points d'observation, dont les nombreux caps, l'île Bonaventure et le mont Sainte-Anne.

Les différents points d'observation du site patrimonial offrent des percées visuelles et des panoramas permettant d'admirer l'harmonie naturelle du territoire.

Le massif montagneux des Appalaches, les falaises du littoral, l'île Bonaventure et le rocher Percé sont les principaux points de repère du territoire.



Figure 21

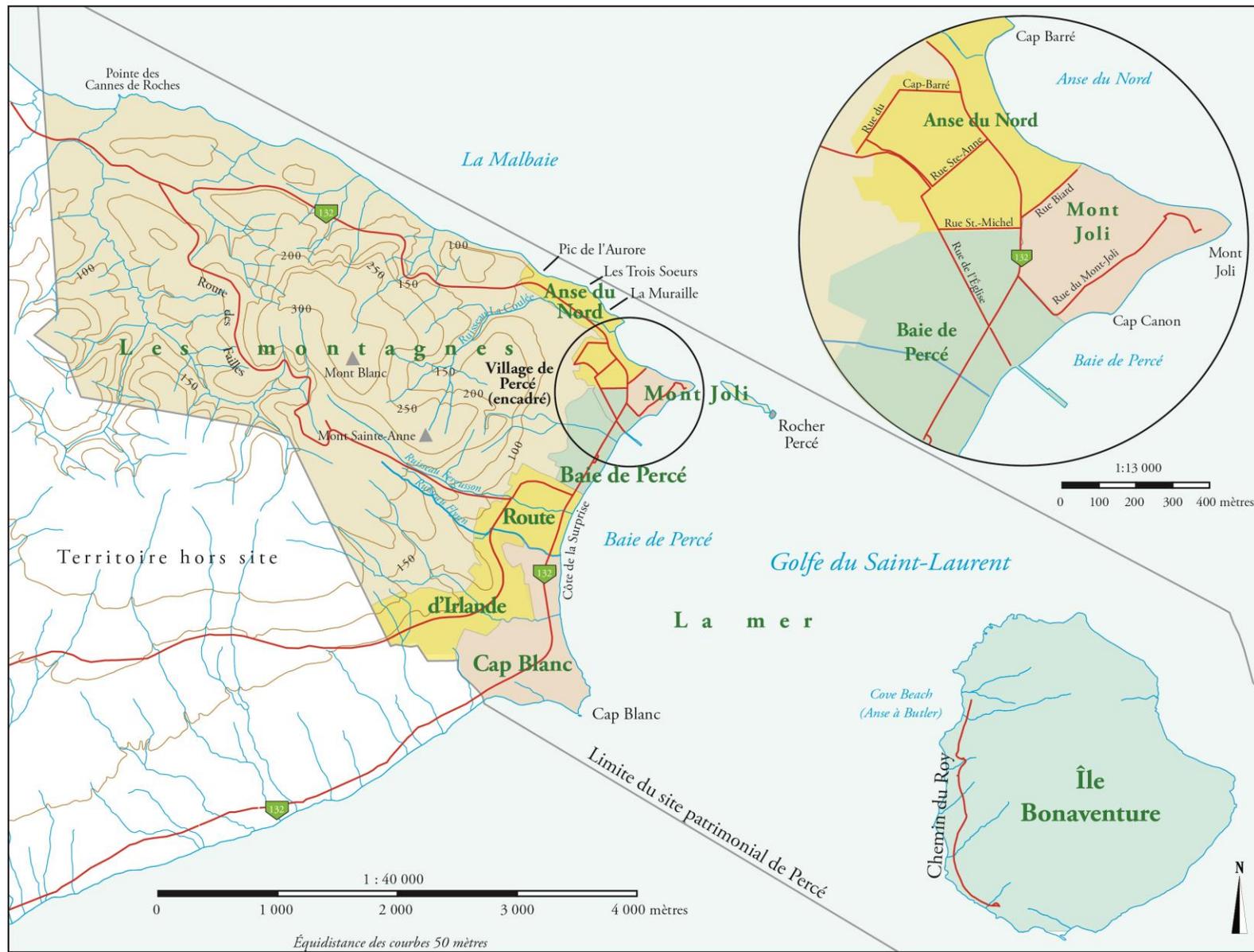


Figure 23

3.2.3 Unités de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles qui leur sont propres. De plus, chaque unité peut être marquée par des seuils plus ou moins clairs et être ponctuée de noyaux plus ou moins forts, selon l'importance des éléments naturels qui la constituent. Il importe de comprendre les caractéristiques patrimoniales propres à chaque unité de paysage.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial de Percé est découpé en huit unités de paysage (fig. 23), présentées du nord au sud et de l'est à l'ouest. Ces unités de paysage sont notamment caractérisées par la forêt boréale des montagnes et d'un couvert boisé dans les différents secteurs, de même que par un cadre bâti résidentiel, religieux et institutionnel majoritairement issu du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Le cadre bâti contribue à l'harmonie naturelle des différents secteurs. Plusieurs des unités sont également particularisées par la présence du parcours directeur, la route 132, qui se distingue par son tracé sinueux épousant le relief accidenté du territoire. Ces huit unités de paysage sont :

- Secteur A : La mer
- Secteur B : L'anse du Nord
- Secteur C : Le mont Joli
- Secteur D : Baie de Percé
- Secteur E : La route d'Irlande
- Secteur F : Le cap Blanc
- Secteur G : L'île Bonaventure
- Secteur H : Les montagnes



Figure 24

SECTEUR A. LA MER

Cette unité comprend les portions du golfe Saint-Laurent situées le long de la rive et des falaises du site patrimonial, ainsi que celle entre Percé et l'île Bonaventure. La mer est l'un des éléments naturels, avec les montagnes, qui domine ce territoire.

L'unité de paysage, bordé de caps, de falaises et d'anses, se distingue pour son horizontalité qui crée un contraste avec les éléments naturels de différentes hauteurs (fig. 24). À partir de la mer, l'alternance de caps et de plages qui particularise le littoral, ainsi que la présence des montagnes qui forment un écran de verdure, reflètent la diversité de ses composantes paysagères. La mer permet également de percevoir sous différents angles le rocher Percé, et, à l'approche de l'île Bonaventure, d'observer les formations naturels qui l'entourent, dont les falaises monumentales qui caractérisent ses flancs est et sud (fig. 25).

Cette eau procure également des vues changeantes au gré du climat et des saisons. Son apparence variable, dont sa couleur bleu vert émeraude en saison froide ou son aspect de miroir



Figure 26



Figure 25

mettant en relief les falaises, le rocher Percé et les bâtiments, procure des effets exceptionnels (fig.26). De plus, les phénomènes de marées, les brouillards ou les grandes étendues de banquises disloquées influencent aussi les caractéristiques paysagères de cette unité de paysage.

SECTEUR B. L'ANSE DU NORD

Cette unité de paysage est délimitée au nord par le pic de l'Aurore, à l'est par les falaises que sont la Muraille, les Trois Sœurs et le cap Barré, au sud par le mont Joli et la rue Biard, ainsi que par la rue Saint-Michel et à l'ouest par le piémont des monts Blanc et Sainte-Anne, de même que par la route 132.

L'anse du Nord se distingue particulièrement par ses grandes falaises rocheuses qui longent le littoral. À partir du pic de l'Aurore, les falaises et les montagnes, qui entourent la route principale, marquent la topographie accidentée de cette unité de paysage. Ces composantes naturelles sont parmi les plus importants points de repère du site patrimonial.

Le réseau viaire de l'anse du Nord se compose principalement de la route 132, qui joue les rôles de parcours directeur et de parcours d'implantation dans ce secteur. Cette voie a très peu changé depuis l'arrivée des premiers habitants et l'installation de la Philip and Francis Janvrin and Company au XIX^e siècle pour la pratique de la pêche morutière. Cette route est bordée d'alignements de conifères, notamment le long des falaises qui forment un écran entre la mer et la voie publique. Elle offre des vues exceptionnelles sur l'ensemble de l'unité de paysage, de même qu'un panorama unique sur le rocher Percé, l'île Bonaventure, le mont Joli et le village de Percé.



Figure 27

Plus vers le sud, quatre voies publiques entourent notamment le noyau villageois, où se trouve l'église de Saint-Michel-de-Percé. La rue Saint-Michel, l'une des plus anciennes voies du site patrimonial, contraste avec les trois autres en présentant des parcelles peu construites. La présence de ces grands terrains témoigne de la division parcellaire originale, puisque jusqu'au début du XX^e siècle ce secteur est occupé par des champs (fig. 27). Dans la portion bâtie de l'anse du Nord, les résidences modestes de pêcheurs sont construites sur des lots étroits et réguliers, tandis que les bâtiments et les équipements agricoles occupent de grandes parcelles irrégulières situées en périphérie du village, découlant du lotissement en canton. Les parties sud et sud-ouest du secteur de l'anse du Nord sont particularisées par un regroupement de maisons bourgeoises plus cossues, avec une grande marge de recul avant par rapport à la voie publique ainsi que des marges latérales importantes. Ces résidences

principalement situées à l'ouest de la route 132 sont implantées sur des terrains dotés d'un couvert végétal qui témoigne de la proximité des montagnes boisées, plantés de nombreux arbres isolés, qui forment à certains endroits des alignements (fig. 28).



Figure 28

Des champs en friche derrière les résidences ou en bordure de la route principale offrent notamment une ouverture vers les caps boisés le long de la mer ainsi que sur les versants du mont Blanc. Les terrains bordant le littoral sont, pour leur part, plantés de quelques arbustes et arbres de faible hauteur, permettant ainsi de préserver les percées visuelles entre les bâtiments donnant sur la mer.



Figure 29

Ce secteur comprend l'ensemble paroissial de Saint-Michel-de-Percé (fig. 29). L'église de Saint-Michel-de-Percé, caractérisée par son parement de pierres, adopte un plan en croix latine se terminant par une abside. Avec son parement, l'église s'intègre au cadre naturel du site patrimonial. Le noyau paroissial catholique comprend aussi un cimetière et un presbytère bâti de 1892 à 1895.

SECTEUR C. LE MONT JOLI

Cette unité de paysage comprend le secteur du mont Joli, qui surplombe la mer et qui est formé de deux caps, soit le cap Canon et le mont Joli. Elle englobe aussi le rocher Percé, aligné avec la pointe du mont à quelques mètres dans la mer. L'unité de paysage est située entre l'anse du Nord et la baie de Percé. Semblable à une péninsule, elle est donc entourée par des falaises très abruptes qui empêchent l'accès direct à la mer. Sa localisation



Figure 30

centrale, sa proximité avec le rocher Percé ainsi que la richesse de ses percées visuelles et de ses panoramas particularisent ce secteur (fig. 30).

Le mont Joli constitue l'un des premiers lieux de peuplement de Percé. L'église anglicane Christ Church (aujourd'hui disparue) et son cimetière sont aménagés sur le cap Canon au début des années 1820. Au XIX^e siècle, les terres situées sur les hauteurs du mont Joli sont utilisées à des fins agricoles. Au siècle suivant, le secteur accueille quelques maisons et hôtels de villégiature dans la foulée de l'essor du tourisme en Gaspésie.

Deux rues desservent le mont Joli, soit la rue du Mont-Joli et la rue Biard. Alors que la première passe par le cap Canon, la seconde marque la limite entre le mont Joli et le littoral de l'anse du Nord.

La rue du Mont-Joli traverse également le mont en plein centre, partageant ainsi le cap en deux parties. Le secteur du mont Joli est également caractérisé par la présence de grandes parcelles naguère utilisées pour l'agriculture, aujourd'hui laissées en friche. Sur une carte de 1849, le mont Joli est divisé en douze lots à la configuration très irrégulière, en partie due à sa forme triangulaire. De plus, le relief formé d'une pente continue depuis le village jusqu'à la pointe du cap ainsi que la présence du massif rocheux dans la partie basse de cette pente influencent également le lotissement. La plus grande parcelle présentée sur cette carte existe toujours. Celle-ci est occupée par la maison Biard construite à la fin du XIX^e siècle. Les lots originaux ont été peu morcelés. Par conséquent, la présence du lotissement datant de plus de 150 ans demeure très perceptible. La préservation des grandes parcelles a contribué à conserver la faible densité du cadre bâti. Ces plaines en friche de faible hauteur mettent en valeur le rocher Percé qui se dresse derrière celles-ci (fig. 31).

Le mont Joli demeure l'un des points d'observation les mieux situés du site patrimonial, puisqu'il permet d'admirer les attraits de ce dernier sur 360 degrés. Cet emplacement offre des percées visuelles et des panoramas exceptionnels. Vers la mer sont visibles le cap Barré, le rocher Percé et l'île Bonaventure. En direction opposée apparaissent l'amphithéâtre naturel composé du village et des montagnes. Le mont Joli se démarque pour ses attraits naturels pittoresques. L'harmonie naturelle du mont Joli s'explique également par le lien indissociable entre la mer, la terre et le milieu bâti qui particularisent le secteur.



Figure 31

SECTEUR D. LA BAIE DE PERCÉ

Le secteur de la baie de Percé est délimitée au nord par le secteur de l'anse du Nord, à l'est par la baie de Percé et le mont Joli, au sud par les lots longeant la route des Failles et à l'ouest par le versant boisé du mont Sainte-Anne.



Figure 32

Cette unité de paysage est un témoin de deux époques aux caractéristiques fortes différentes qui ont particularisé, à leur façon, l'harmonie naturelle des lieux. La baie de Percé est composée essentiellement de la route 132, communément appelée La Main, et de l'environnement qui la borde. En direction du mont Sainte-Anne, quelques parcours d'implantation qui résultent parfois en voie de terre, tels que la route Valpy, donnent notamment accès à quelques propriétés ou à de grands espaces verts. Ces parcours sont encadrés d'un couvert végétal composé de forêts et de champs en friche faisant une transition entre la mer, la rue commerciale et le mont Sainte-Anne. Ce milieu de végétation est l'un des seuls conservés au sein de cette unité de paysage.

L'une des plus grandes parcelles du territoire la baie de Percé est occupée par l'ensemble de la Charles Robin and Company qui

contribue à la valeur emblématique du site patrimonial (fig. 33). Ce lot se trouve dans la partie nord de l'unité de paysage et s'étend depuis la mer jusqu'au pied du mont Sainte-Anne. Le lotissement du reste du secteur semble aléatoire, puisque les lots ont des formes et des dimensions irrégulières. Plusieurs bâtiments ont leur façade orientée vers la mer, plutôt que sur la route 132. De plus, quelques motels et cabines sont implantés perpendiculairement par rapport à la mer, permettant de multiplier les bâtiments et de conserver des percées visuelles.

Puisque le cadre bâti domine ce secteur, les percées visuelles et les panoramas, offerts principalement le long du littoral et sur le quai, sont orientés sur les montagnes (fig. 32) ainsi que sur l'île Bonaventure, le cap Canon et le rocher Percé. Toutefois, certains grands espaces libres de construction contribuent à présenter des panoramas ouverts sur l'unité de paysage ou sur d'autres éléments remarquables du site patrimonial.

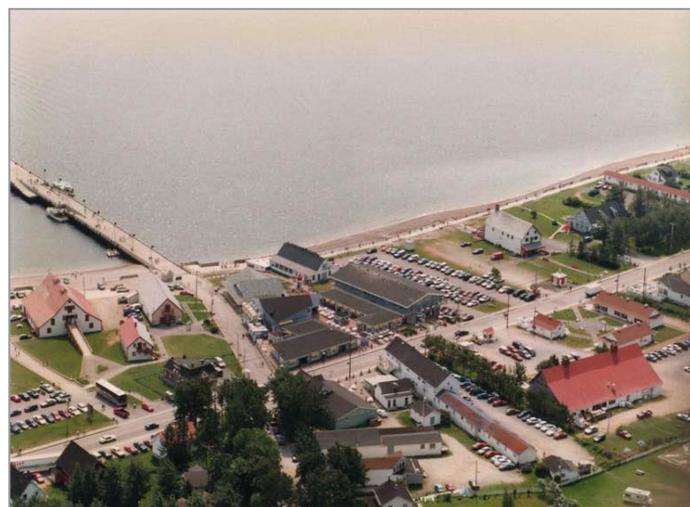


Figure 33



Figure 34

SECTEUR E. LA ROUTE D'IRLANDE

Cette unité de paysage est délimitée au nord par le secteur de la baie de Percé, à l'est par le secteur du cap Blanc et le littoral, au



Figure 35

sud par les limites du site patrimonial et le secteur du cap blanc et à l'ouest par la route des Failles et les montagnes. Le caractère typiquement rural de ce secteur témoigne de la pratique de l'agriculture, une activité complémentaire pour les pêcheurs gaspésiens (fig. 35). Encore aujourd'hui, il est possible d'observer ces grandes parcelles, autrefois destinés à l'agriculture, au cœur desquels se trouvent d'humbles maisons. Ces parcelles se trouvent principalement sur le flanc sud de la route d'Irlande. À proximité du mont Sainte-Anne, les lots sont d'une forme très irrégulière en raison de la contrainte imposée par la topographie accidentée du territoire.

En plus de la route d'Irlande qui constitue un parcours d'implantation, l'unité de paysage englobe aussi le tronçon de la route des Failles rattaché à la route 132 (fig. 34).

Cette unité de paysage est caractérisée par la présence de deux ruisseaux. Le ruisseau Flynn et le ruisseau Ferguson partent des sommets des monts Blanc et Sainte-Anne et s'écoulent jusqu'au littoral. La topographie en pente de ce secteur facilite ainsi cet écoulement des eaux, tout en offrant des vues sur la mer, ce qui a notamment incité les propriétaires à orienter les façades de leur

maison vers l'est, perpendiculairement à la route. Ainsi, ce secteur présente une vue en plongée sur plusieurs points de repère du site patrimonial, dont le mont Joli, le rocher Percé. Les courbes de la route d'Irlande révèlent des percées visuelles et des panoramas centrés sur le cap Blanc et l'île Bonaventure. Cette voie permet également de constater la monumentalité du mont Sainte-Anne.

SECTEUR F. LE CAP BLANC

L'unité de paysage du cap Blanc est délimitée au nord par la route d'Irlande, à l'est par le golfe du Saint-Laurent, au sud par les limites du site patrimonial et à l'ouest par les lots qui bordent la route d'Irlande. Ce secteur, anciennement désigné comme le hameau du Cap-Blanc, a été développé plus tardivement et a d'abord été voué à l'agriculture. Sa vocation, et par conséquent son image, a toutefois changé avec l'accroissement du tourisme de masse à partir du milieu du XX^e siècle, comme c'est le cas pour d'autres secteurs.

Le cap Blanc comprend une seule voie publique, la route 132. Celle-ci suit la dénivellation particulière de la topographie du cap, dont la côte de la Surprise qui est un segment marquant du parcours. Le belvédère de cette côte offre des vues exceptionnelles sur l'ensemble du site patrimonial. Le cap Blanc et son avancée vers la mer sont un point d'observation unique procurant des percées visuelles et panoramas sur l'île Bonaventure, le rocher Percé, le village de Percé, le mont Sainte-Anne et le mont Blanc. Situé dans ce secteur, le phare du Cap-Blanc, érigé en 1915, contribue à l'harmonie naturelle des lieux.

SECTEUR G. L'ÎLE BONAVENTURE



Figure 36

Cette unité de paysage englobe toute l'île, qui est située à environ trois kilomètres au large de Percé devant la baie du même nom (fig. 36).

Au XVII^e siècle, l'île Bonaventure est un poste de pêche plus fréquenté que celui de Percé. Dès le siècle suivant, le développement du commerce de la pêche morutière transforme l'île où vit une petite communauté de pêcheurs possédant ses propres institutions scolaires et religieuses. Ces familles vivent en autarcie : en plus de la pêche, elles pratiquent l'agriculture pour assurer leur subsistance. L'implantation de la compagnie de pêche Le Boutillier Brothers en 1845 marque l'âge d'or de l'île Bonaventure.

Le déclin du commerce de la pêche au début du XX^e siècle engendre la désertion progressive des résidants. L'île devient alors une destination de villégiature réputée pour l'unicité de son décor naturel enchanteur.

Aujourd'hui, la vocation principale de l'île Bonaventure est la conservation de son milieu naturel. Elle est fréquentée par plus de 100 000 visiteurs chaque année, qui viennent, entre autres, admirer le spectacle unique qu'offre la plus imposante colonie de fous de Bassan au monde.

L'île Bonaventure a toujours été traversée par une seule voie rectiligne, le chemin du Roy, qui n'a subi aucune modification depuis son aménagement au début du XIX^e siècle. Ce territoire est composé d'une quinzaine de parcelles oblongues le traversant d'est en ouest. Cette orientation découle de la topographie de l'île et de la volonté d'offrir à tous les propriétaires un accès direct au golfe. La présence de grandes parcelles défrichées offrent des percées visuelles et panoramas spectaculaires sur le secteur ouest de l'île en bordure du littoral, sur la baie de Percé, sur le village et sur le rocher Percé. L'île Bonaventure est en soi un point de repère naturel perceptible de plusieurs points d'observation du site patrimonial.

SECTEUR H. LES MONTAGNES

Cette unité de paysage englobe principalement le mont Sainte-Anne et le mont Blanc. Ceux-ci sont les symboles suprêmes de la prédominance de la nature, de la beauté et de l'intégrité des paysages de Percé (fig. 37). À la fin du XIX^e siècle, le mont Sainte-Anne reçoit une première vocation en devenant un lieu de pèlerinage dédié à sainte Anne. Un petit sanctuaire est consacré à celle-ci au sommet du mont. Au cours du XX^e siècle, le secteur



Figure 37

des montagnes, avec les points d'observation qu'il offre sur la région, devient un attrait incontournable pour les touristes.

Le secteur des monts comprend trois chemins, soit le chemin du Mont-Sainte-Anne, le chemin du Mont-Blanc et le chemin de la Grotte. Datant de la seconde moitié du XX^e siècle, ces trois voies en terre battue permettent d'accéder, l'été seulement, au sommet de chacun des monts ainsi qu'à une grotte naturelle située entre les deux. En raison de sa topographie accidentée, la division parcellaire des montagnes semble plutôt aléatoire. De plus, aucun bâtiment n'y a été construit, outre les installations mises à la disposition des randonneurs et le sanctuaire.

Les deux montagnes, grâce aux sentiers aménagés jusqu'à leur sommet, présentent des panoramas remarquables sur le village situé en contrebas, sur le rocher Percé, sur l'île Bonaventure et sur un vaste paysage maritime. Le mont Sainte-Anne et le mont Blanc

sont également des points de repère naturels majestueux avec respectivement 375 m et 370 m d'altitude (fig. 38).

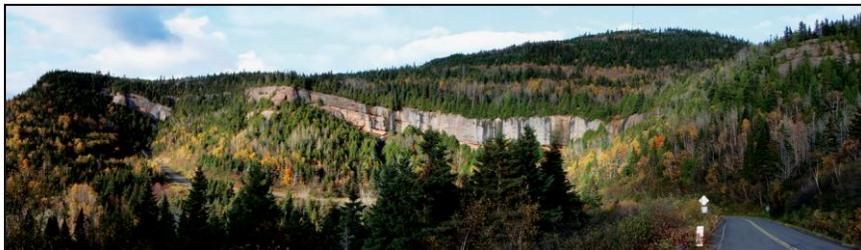


Figure 38

Les unités de paysage en bref

Le site patrimonial est défini par huit unités de paysage, soit la mer, l'anse du Nord, le mont Joli, la baie de Percé, la route d'Irlande, le cap Blanc, l'île Bonaventure et le secteur des montagnes.

La mer comprend les portions du golfe du Saint-Laurent situées le long de la rive et des falaises, ainsi que celles entre Percé et l'île Bonaventure. Elle se distingue par son horizontalité qui crée un contraste avec les éléments naturels de différentes hauteurs et procure de remarquables vues changeantes au gré du climat et des saisons.

Le secteur de l'anse du Nord est caractérisé par ses grandes falaises rocheuses qui longent le littoral, dont les Trois Sœurs, le cap Barré et le pic de l'Aurore. Les voies publiques parfois bordées d'alignements d'arbres et de grandes espaces offrent des vues exceptionnelles sur le secteur, de même qu'un panorama emblématique sur le rocher Percé et l'île Bonaventure.

Le secteur du mont Joli, formé de deux caps qui surplombent la mer, est caractérisé par de grandes parcelles et une faible densité du cadre bâti, témoins de l'occupation agricole au XIX^e siècle. Il est l'un des lieux les plus importants du site patrimonial, en raison, entre autres, de ses attraits naturels pittoresques.

Le secteur de la baie de Percé est composé essentiellement de la route 132, communément appelée La Main, et de l'environnement qui la borde, soit le littoral et quelques propriétés derrière lesquelles de grands espaces verts sont accessibles par des parcours d'implantation. L'une des grandes parcelles de l'anse est occupée par l'ensemble de la Charles Robin and Company qui contribue à la valeur emblématique du site patrimonial. Ce secteur offre des percées visuelles et des panoramas orientés notamment sur les montagnes, ainsi que sur l'île Bonaventure, sur le cap Canon et sur le rocher Percé.

Le secteur de la route d'Irlande offre une vue en plongée sur la majorité des points de repère du site patrimonial comme le cap Blanc, le mont Joli, le rocher Percé et l'île Bonaventure. Il permet également de constater la monumentalité du mont Sainte-Anne.

Le secteur du cap Blanc offre des vues exceptionnelles sur l'ensemble du site patrimonial, notamment à partir du belvédère formé par la côte de la Surprise. Le phare du Cap-Blanc, situé sur la pointe du cap, contribue à l'harmonie naturelle des lieux.

Le secteur de l'île Bonaventure se caractérise par son décor naturel enchanteur. La présence de grandes parcelles défrichées offrent des percées visuelles et des panoramas spectaculaires notamment sur le secteur ouest de l'île en bordure du littoral, sur la baie de Percé et sur le rocher Percé. L'île Bonaventure est en soi un point de

repère naturel perceptible de plusieurs points d'observation du site patrimonial.

Le secteur des montagnes se distinguent par sa prédominance et l'intégrité de son harmonie naturelle. Les deux monts, grâce aux sentiers aménagés jusqu'à leur sommet, présentent des panoramas remarquables sur le village situé en contrebas, sur le rocher Percé, sur l'île Bonaventure et sur un vaste paysage maritime. Le mont Sainte-Anne et le mont Blanc sont également des points de repère naturels majestueux avec respectivement 375 m et 370 m d'altitude. Ils offrent des vues remarquables sur le site patrimonial et sont des attraits incontournables.

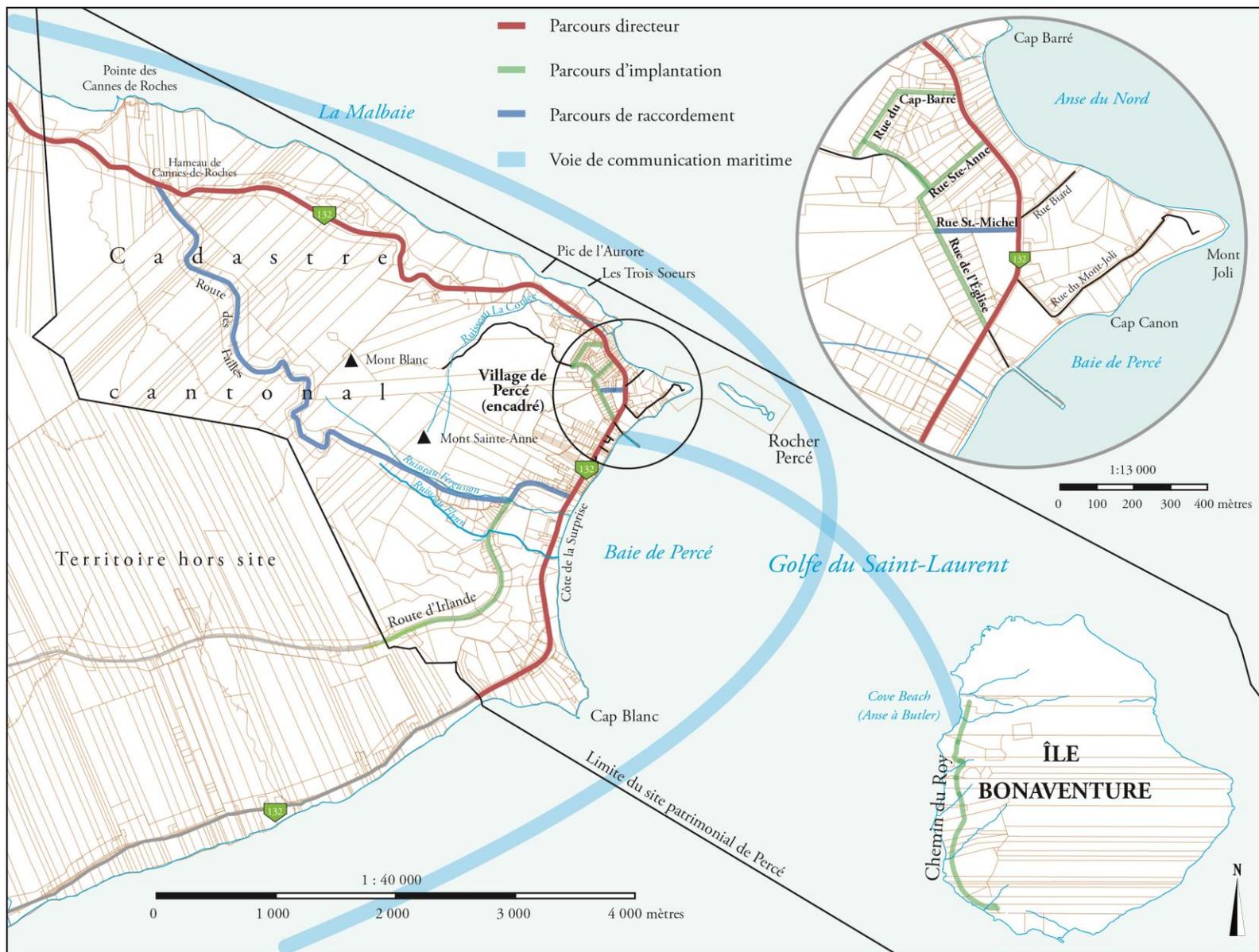


Figure 39

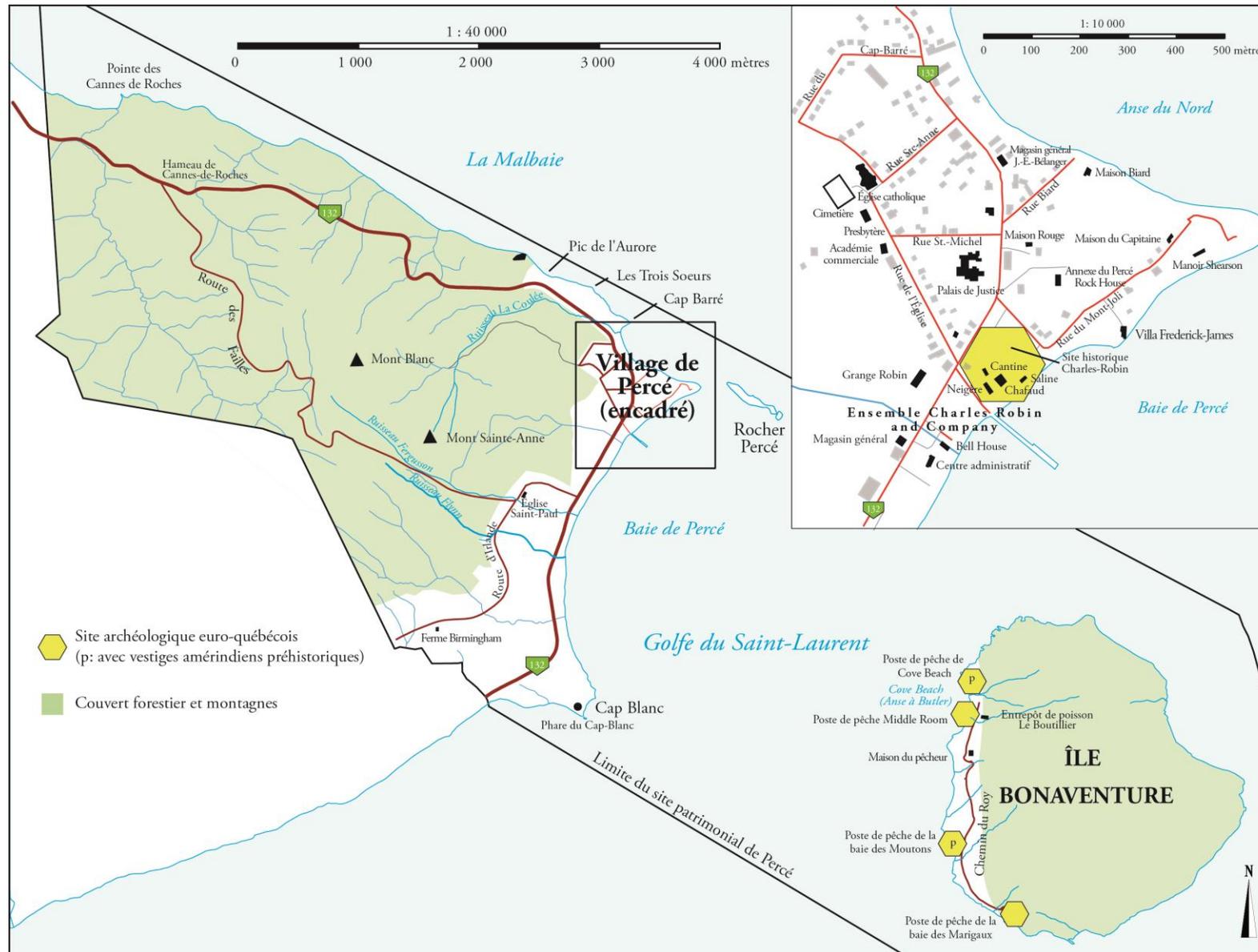


Figure 40

3.2.4 Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) qui témoignent de l'occupation humaine du territoire et qui permettent d'en comprendre l'histoire, la préhistoire et leur contexte culturel. En ce sens, l'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les vestiges matériels préservés dans le sol jusqu'à aujourd'hui et découverts dans les couches successives qui correspondent à diverses périodes d'occupation humaine. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique toujours enfoui dans le sol, qui pourrait être découvert si des travaux d'excavation se réalisaient à l'intérieur du site patrimonial déclaré.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Cinq sites sont inscrits à l'ISAQ. Ceux-ci reflètent l'histoire de l'occupation amérindienne et euroquébécoise du territoire qui remonte à au moins 2000 ans AA. Ils sont des témoins importants des activités liées aux postes de pêche et des débuts de la colonisation du territoire.

Quatre des cinq sites archéologiques sont situés sur la côte ouest de l'île Bonaventure. Trois d'entre eux sont directement associés aux établissements de pêche à la morue de la compagnie Le Boutillier Brothers, installée à l'île Bonaventure entre 1845 et 1926. D'abord, le site du Poste de pêche de Cove Beach (DdDb-1) correspond au secteur de l'anse à Butler (anciennement appelé Cove Beach). Ce site, aujourd'hui aussi nommé « le paysage Le Boutillier », représente le principal emplacement de la compagnie. Elle y avait établi ses plus importantes installations de production, en plus d'y tenir des activités commerciales et domestiques.

Le site archéologique du Poste de pêche de Middle Room (DdDb-2) est pour sa part le second poste en importance, où étaient érigés un chafaud, un entrepôt, des cantines et quelques maisons de pêcheurs. La maison des Pêcheurs est un des seuls témoins toujours présent dans ce secteur (fig. 41). Le site archéologique du Poste de la Baie des Moutons (DcDb-1) correspond au troisième emplacement de la compagnie Le Boutillier Brothers. Ce lieu était composé d'installations plus rudimentaires que les précédents.

Le quatrième site archéologique présent sur l'île Bonaventure, situé au sud de celle-ci, est le site du Poste de pêche de la Baie des Marigaux (DcDb-2). La présence d'une plage sur le littoral sud



Figure 41

de l'île pourrait avoir facilité l'accès à cette partie du territoire. Enfin, le cinquième site archéologique présent dans les limites du site patrimonial de Percé est le Site historique Charles-Robin (DdDb-4), situé dans le secteur de la baie de Percé. Ce dernier comprend le complexe Charles-Robin avec ses quatre bâtiments, la Cantine, la Neigère, la Saline et le Chafaud, ainsi qu'un parc à proximité.

Les interventions archéologiques menées sur le territoire ont principalement été faites lors de projets d'aménagement. Plus de 300 interventions de sondage ont notamment été réalisés sur ces sites archéologiques. La majorité des vestiges et des artefacts ont été mis au jour à la surface du sol.

Les cinq sites archéologiques sont associés aux activités et aux installations de pêche auxquelles s'ajoutent des fonctions domestiques, commerciales et institutionnelles. Certaines interventions archéologiques ont mis au jour plusieurs vestiges d'habitations ou de campements saisonniers. Sur le site du Poste de la Baie des Moutons, plus de 25 vestiges d'habitations ont été recensés, dont les fondations des quatre murs de l'école-chapelle construite en 1921. Ces vestiges d'anciens bâtiments aident notamment à établir avec plus de précision l'organisation de l'espace dans ces postes de pêches, où coexistent une aire de travail et une aire d'habitation dans un périmètre restreint.

Pour l'ensemble des sites archéologiques, les principaux artefacts repérés sont des pièces fragmentaires de céramique euroquébécoise, des morceaux de verre ainsi que des pièces de métal, liés aux installations de pêche et aux activités domestiques. Des tessons de bouteilles, des fragments d'assiettes, des fragments de vaisselle en Pearlware (1780-1840) et en terre cuite

fine blanche, des clous en fer forgé et quelques fragments de briques rouges, ont aussi été repérés sur les sites du Poste de pêche de Cove Beach, du Poste de pêche de la Baie des Moutons et du Poste de pêche Charles-Robin.

Ces artefacts nous renseignent particulièrement sur le mode de vie des premiers habitants et sur l'histoire quotidienne des pêcheurs. Quelques artefacts ont aussi confirmé une occupation amérindienne des lieux avant l'arrivée des Européens. Par exemple, sur le site du Poste de pêche de Cove Beach, un fragment de pierre travaillée antérieur au XVI^e siècle a été mis au jour. Des sondages au sein du Poste de pêche de la Baie des Moutons ont aussi permis la découverte d'un campement saisonnier amérindien. Pour les sites archéologiques situés à l'île Bonaventure, les artefacts sont des indices révélateurs d'un abandon à la suite d'une occupation consécutive des lieux du début du XIX^e siècle jusqu'au XX^e siècle.

POTENTIEL ARCHEOLOGIQUE

Les interventions menées jusqu'à présent ont permis de mettre au jour des vestiges matériels significatifs pour l'histoire du site patrimonial. Il ne s'agit pourtant là que d'une fraction de l'ensemble des traces d'occupation anciennes pouvant être contenues dans le sous-sol de ce territoire. Puisque le site patrimonial a été fréquenté depuis longtemps, les traces des époques antérieures sont en position secondaire ou même tertiaire. Ainsi, les couches secondaires et tertiaires des sols pourraient contenir d'importants témoins précédant l'établissement des postes de pêche à partir du XVIII^e siècle, notamment avant l'incendie des quartiers d'été du seigneur Denys de la Ronde à Percé en 1690.

De plus, les secteurs de l'anse du Nord, de la baie de Percé et de l'île Bonaventure ont connu une occupation intensive dès le XVII^e siècle en raison de leur situation en bordure du golfe du Saint-Laurent. Cette situation géographique plus facilement accessible peut également avoir influencé le passage de groupes amérindiens. Par conséquent, ces endroits possèdent un haut potentiel archéologique. En plus des deux anses, les zones à proximité des ruisseaux sont aussi des lieux avec un potentiel archéologique important.

siècle en raison de leur situation en bordure du golfe du Saint-Laurent.

Le patrimoine archéologique en bref

Le site patrimonial est composé de cinq sites inscrits à l'ISAQ, dont quatre sont situés sur l'île Bonaventure.

Les sites archéologiques reflètent l'histoire de l'occupation amérindienne et euroquébécoise du territoire qui remonte à au moins 2000 ans AA, en plus de témoigner de l'importance des activités liées aux postes de pêche et aux débuts de la colonisation du territoire.

Les principaux artefacts repérés sont des pièces fragmentaires de céramique euroquébécoise, des morceaux de verre ainsi que des pièces de métal, liés aux installations de pêche et aux activités domestiques.

Plusieurs secteurs du site patrimonial possèdent un haut potentiel archéologique, dont les secteurs de l'anse du Nord, de la baie de Percé et de l'île Bonaventure. Ces secteurs ont connu une occupation intensive dès le XVII^e

4. ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION



4.1 ORIENTATIONS S'APPLIQUANT A TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Elles guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

4.1.1 Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre en matière d'application de la Loi est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

4.1.2 Privilégier le traitement minimal

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe du traitement minimal devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des

traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un impact plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins d'impact sur les valeurs patrimoniales.

4.1.3 Assurer la continuité à travers les changements

Un site patrimonial constitue le témoignage de différentes époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.

4.2 ORIENTATIONS GENERALES ET PARTICULIERES

4.2.1 Cadre naturel

ORIENTATION GENERALE

- ◆ Préserver les caractéristiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à la géologie, à l'hydrographie et à la végétation.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

La topographie et la géologie

- ◆ Respecter la topographie du territoire en privilégiant notamment des remaniements de sol et des nivellements (remblais et déblais) qui n'en modifient pas le relief.
- ◆ Ne pas favoriser la création de talus artificiels, ni l'utilisation d'éléments ornementaux en béton. Favoriser le respect des limites naturelles que sont les crêtes montagneuses et les falaises situées sur le littoral afin de préserver les silhouettes multiples et fort accidentées du site patrimonial.
- ◆ Favoriser la protection des affleurements rocheux.

L'hydrographie

- ◆ Favoriser la protection du lien étroit, tant visuel que physique, entre le golfe du Saint-Laurent et les établissements humains.
- ◆ Favoriser la conservation des accès publics au littoral, aux anses, aux baies et aux ruisseaux du site patrimonial.

La végétation

- ◆ Favoriser la protection des zones boisées telles que les flancs du mont Sainte-Anne et du mont Blanc ainsi que de l'île Bonaventure, notamment.
- ◆ Favoriser l'entretien des arbres existants.
- ◆ Dans les secteurs urbanisés, privilégier le remplacement d'un arbre qui doit être abattu par un arbre d'une essence indigène compatible.
- ◆ Pour les travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques par Hydro-Québec ou ses mandataires en vue d'assurer la sécurité publique, viser le respect des caractéristiques du cadre naturel.

4.2.2 Qualités visuelles

ORIENTATION GENERALE

- ◆ Protéger les caractéristiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du site patrimonial.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

- ◆ Favoriser la protection des points d'observation, dont les caps, les monts, les routes et le quai ainsi que de leur accès en privilégiant des aménagements qui permettent d'apprécier les percées visuelles et panoramas.
- ◆ Favoriser l'entretien des belvédères existants.
- ◆ Favoriser la conservation des percées visuelles et panoramas qui s'ouvrent, notamment, sur les monts Sainte-Anne et Blanc, le rocher Percé, l'île Bonaventure et les falaises.
- ◆ Privilégier des projets de construction ou d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et panoramas significatifs.

- ◆ Privilégier des projets de construction ou d'aménagement ne mettant pas en péril la visibilité des principaux points de repère du site patrimonial, dont le rocher Percé, l'île Bonaventure et les monts Sainte-Anne et Blanc.
- ◆ Ne pas privilégier l'installation d'antennes de télécommunication ni l'installation d'éolienne et, en cas d'installation, minimiser leur impact visuel sur l'amphithéâtre naturel, en favorisant notamment les secteurs moins visibles des monts Sainte-Anne et Blanc.
- ◆ Favoriser des dispositifs d'éclairage prenant en compte le caractère naturel du site patrimonial, notamment en visant à minimiser leur effet sur les paysages nocturnes.

L'affichage

- ◆ Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère du site patrimonial, notamment en favorisant un affichage de petit gabarit.
- ◆ Privilégier un affichage n'obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama significatif.
- ◆ Utiliser un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris le graphisme et le lettrage.
- ◆ Utiliser une structure de support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne.
- ◆ Privilégier les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain, sur deux poteaux ou en potence; enseigne sur le bâtiment, à plat sur l'une des façades, en bois ou avec lettrages en appliqués; enseigne de type lettrage et logo en vitrine. Ces types d'enseignes sont préférables aux enseignes pivotantes ou rotatives, aux enseignes sur pylône, aux enseignes gonflables, aux enseignes lumineuses, notamment de type rétro éclairé et à néon, aux enseignes sur les toitures et au lettrage à l'exception du lettrage en vitrine.
- ◆ Les enseignes à plat sur le bâtiment ne devraient pas être apposées plus haut que le rez-de-chaussée.

4.2.3 Unités de paysage

ORIENTATIONS GENERALES

- ◆ Préserver les caractéristiques propres à chaque unité de paysage afin de maintenir leurs distinctions.
- ◆ Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques du réseau viaire et du système parcellaire site patrimonial.
- ◆ Favoriser la préservation et la restauration des bâtiments du site patrimonial.
- ◆ Lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

- ◆ Favoriser la concentration des nouvelles constructions sur les rues du Cap-Barré et de l'Église, en évitant les zones sensibles (parcelles défrichées, montagnes, entrées du village).
- ◆ Pour le secteur du centre religieux et institutionnel, favoriser la préservation des liens visuels et physiques entre les composantes de l'ensemble paroissial catholique, soit l'église, le presbytère et le cimetière.
- ◆ Favoriser la réalisation d'aménagements paysagers de qualité pour les espaces publics.

- ◆ Favoriser l'enfouissement des réseaux d'utilité publique aériens dans les principaux secteurs, tels que le centre religieux et institutionnel, le mont Joli et la baie de Percé.
- ◆ Minimiser l'impact visuel du mobilier d'utilité publique comme les boîtiers techniques et les installations de gaz naturel, notamment par le choix de leur emplacement et par des aménagements paysagers.
- ◆ Minimiser l'impact visuel des stationnements par des aménagements paysagers.
- ◆ Ne pas favoriser l'installation de clôtures.
- ◆ Privilégier les aménagements paysagers sobres et éviter l'artificialisation des parcelles.
- ◆ Favoriser la conservation des caractéristiques de la route 132, notamment sa sinuosité et son étroitesse redevables à la topographie des lieux.
- ◆ Privilégier le maintien des caractéristiques de la route des Failles comme seule voie de contournement du village de Percé et comme route panoramique.
- ◆ Privilégier le respect du relief naturel et des caractéristiques du réseau viaire existants lors de la réalisation de nouveaux parcours.
- ◆ Favoriser le respect des caractéristiques du cadastre original de Percé et de l'île Bonaventure (parcellaire irrégulier quant aux proportions, dimensions et orientations).
- ◆ Favoriser la préservation des espaces ouverts, notamment ceux situés à la base des montagnes dans le secteur de la baie de Percé.
- ◆ Favoriser la protection des grandes parcelles des secteurs du mont Joli et de la route d'Irlande.

- ◆ Lors d'opération cadastrale, favoriser des lots ayant des dimensions et des proportions comparables à celles du milieu d'insertion.

4.2.3.1 Cadre bâti

4.2.3.1.1 BATIMENTS EXISTANTS

- ◆ Favoriser le respect des caractéristiques de l'époque de construction en privilégiant la cohérence architecturale.
- ◆ Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui efface le caractère historique des bâtiments anciens.
- ◆ Favoriser l'utilisation des matériaux traditionnels (bois, pierre, brique d'argile, tôle) compatibles avec l'époque de construction du bâtiment lorsqu'on intervient sur une de ses composantes architecturales (les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation).
- ◆ Protéger les dépendances et les bâtiments secondaires.

L'implantation

- ◆ Favoriser le respect du rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales.
- ◆ Privilégier le maintien de l'exhaussement traditionnel des bâtiments par rapport au sol.
- ◆ Privilégier le maintien des bâtiments à leur emplacement d'origine au lieu de les déplacer sur leur terrain.

Les murs extérieurs

- ◆ Privilégier la conservation des parements traditionnels, dont le bardeau de bois et la planche.

- ◆ Favoriser la conservation des éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières.

Les ouvertures (portes, fenêtres)

- ◆ Privilégier la préservation des caractéristiques des ouvertures anciennes, dont leur localisation, leur position dans la profondeur du mur, leurs dimensions, leurs proportions et leur type, notamment les fenêtres à battants à petits carreaux, les fenêtres à battants à grands carreaux et les fenêtres à guillotine.
- ◆ Favoriser la conservation des chambranles et des impostes d'origine, ou favoriser leur restauration telle qu'à l'origine s'ils ont disparu.

Les toitures et leurs composantes

- ◆ Favoriser la conservation de la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
- ◆ Privilégier l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, dont le bardeau de bois et la tôle.

Pour la peinture, la teinture et le choix des couleurs

- ◆ Favoriser l'utilisation des couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial de Percé.
- ◆ Favoriser la couleur naturelle des matériaux pour les couvertures. Favoriser des couleurs foncées pour les couvertures qui doivent être peintes.

4.2.3.1.2 AGRANDISSEMENTS

- ◆ Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant.

L'implantation

- ◆ Respecter le relief du terrain et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient la relation entre le bâtiment et son terrain ou qui ne s'harmoniseraient pas avec les terrains voisins. Il est préférable d'asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler des fondations présentant un surhaussement accentué.

Le volume

- ◆ Maintenir la préséance du volume du bâtiment original sur celui de l'agrandissement.
- ◆ Ne pas favoriser le surhaussement d'un bâtiment.

Pour le traitement architectural

- ◆ Favoriser la compatibilité de l'agrandissement avec les composants du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle.

4.2.3.1.3 NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- ◆ Favoriser une nouvelle construction s'inspirant des caractéristiques du milieu d'insertion et contribuant à la continuité visuelle du cadre bâti, sans imiter les bâtiments existants, de manière à affirmer son époque de construction.
- ◆ Ne pas favoriser les constructions en hauteur.

L'implantation

- ◆ Respecter le relief du terrain, et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient le niveau du sol existant. Il est préférable d'asseoir le nouveau bâtiment au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.

Le volume

- ◆ Privilégier des volumes proportionnels aux dimensions du terrain et aux bâtiments voisins ainsi qu'un pourcentage d'occupation du sol équivalent à celui des bâtiments du secteur d'implantation de la nouvelle construction.

Le traitement architectural

- ◆ Privilégier des caractéristiques architecturales compatibles avec les bâtiments du milieu d'insertion en ce qui concerne notamment le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation.

4.2.4 Patrimoine archéologique

ORIENTATION GENERALE

- ◆ Favoriser la protection du patrimoine archéologique en privilégiant une approche d'archéologie préventive dans le cadre de tous les travaux d'excavation et des projets d'aménagement.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

POUR LES EXCAVATIONS DANS LES SITES INSCRITS A L'INVENTAIRE DES SITES ARCHEOLOGIQUES DU QUEBEC

- ◆ Ne pas favoriser l'exécution de travaux d'excavation là où se trouvent des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
- ◆ Si l'excavation doit être faite, privilégier des interventions minimales pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.

- ◆ Lors de ces excavations, prévoir une intervention archéologique conséquente avec la nature du site.

POUR LES EXCAVATIONS DANS LES SECTEURS POSSEDANT UN POTENTIEL ARCHEOLOGIQUE

- ◆ Privilégier une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation.
- ◆ Adapter l'intervention archéologique en fonction du potentiel de découverte archéologique et de l'importance de ce potentiel.

4.2.5 Mise en valeur

ORIENTATION GENERALE

- ◆ Favoriser les projets mettant en valeur l'harmonie naturelle du site patrimonial.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

- ◆ Favoriser la mise en valeur des accès publics au littoral, aux anses, aux baies et aux ruisseaux du site patrimonial.
- ◆ Favoriser la mise en valeur des accès publics ou la mise en place de sentiers donnant accès aux grands espaces naturels au piémont du mont Sainte-Anne et du mont Blanc.
- ◆ Favoriser la création de belvédères permettant d'apprécier les points de repère significatifs du site patrimonial.
- ◆ Favoriser la protection et la mise en valeur des affleurements rocheux des falaises ainsi que des phénomènes géologiques propres au site patrimonial.

- ◆ Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, qui est compatible avec le contexte patrimonial.
- ◆ Favoriser la conservation du patrimoine archéologique in situ et sa mise en valeur dans les projets d'aménagement. Cette mise en valeur pourrait prendre des formes variées comme le rappel de la présence de vestiges importants par le marquage au sol, l'intégration des vestiges dans des projets immobiliers ou encore l'installation de panneaux d'interprétation.

5. ANNEXES

5.1 GLOSSAIRE

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment, principal ou secondaire, pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses, dont agricoles, résidentielles, commerciales, industrielles ou institutionnelles, influencent directement le type bâti, son implantation, son volume et son traitement architectural.

Cadre naturel

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué des caractéristiques topographiques, hydrographiques ou géographiques qui définissent le territoire.

Panorama

Le panorama est une vue large. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, dont des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses parois sont généralement peu construites car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments. Le parcours de raccordement fait partie du réseau viaire.

Parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par opposition au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne, dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles. Le parcours d'implantation fait partie du réseau viaire.

Parcours directeur

Le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il est habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation du site patrimonial et précède l'établissement du bâti. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation. Il fait partie du réseau viaire.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique du territoire.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Percée visuelle

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Point d'observation

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Potentiel archéologique

Par opposition au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait possiblement être découvert.

Qualité visuelle

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

Réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur), le parcours d'implantation et le parcours de raccordement.

Site patrimonial déclaré

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial déclaré par le gouvernement est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique,

historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots, pouvant aussi être désignés sous le terme de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Unités de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles (cadre naturel) et humanisées (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui lui sont propres.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

5.2 LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

Rocher Percé,
Christian Lemire 2008, © Ministère de la Culture et des Communications.

Église de Saint-Michel-de-Percé,
Christian Lemire 2008, © Ministère de la Culture et des Communications.

Vue du Mont Joli,
Christian Lemire 2008, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Introduction » :

Percé,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
Collection Magella Bureau, P547S1SS1SSS1D336P453R.

Page « Survol du site patrimonial » :

Percé,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
Collection Magella Bureau, P547S1SS1SSS1D336P462R.

Page « Présentation du site patrimonial » :

Site patrimonial de Percé,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :

Vue du mont Joli,
Christian Lemire 2008, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 1 :

Vue sur le village
Christian Lemire 2008, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 2 :

Déchargement de la morue, plage à Percé, QC, vers 1925
© Musée McCord, MP-0000.25.609.

Figure 3 :

Plan of the fishing town of Percee. Surveyed in 1846. /
Frederick William Blaiklock
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
E21,S555,SS1,SSS23,PP.6D.

Figure 4 :

Percé, QC / William Notman & Son – [vers 1900],
© Musée McCord, VIEW-3972

Figure 6 :

Gaspésie – Percé (La route d'Irlande vers le début du XX^e
siècle),
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CP
1238.

Figure 5 :

Rocher Percé, QC / William Notman & Son – [vers 1898],
© Musée McCord, VIEW-2859.

Figure 7 : La maison du Capitaine et le manoir Shearson à l'ombre du rocher Percé,

Guy Mongrain 2006, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 8 :

Village de Percé vue de l'île Bonaventure

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 9 :

Cap Barré

Pascale Lobat 2008, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 10 :

Le paysage de Percé vu du mont Sainte-Anne. Au premier plan, la formation géologique rougeâtre de Bonaventure,
Guy Mongrain 2006, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 11 :

Rocher Percé,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 12 :

Montagnes,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 13 :

Île Bonaventure,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 14 :

Rocher Percé,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 15 :

Le cadre naturel

Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 16:

Vue du sentier du mont Sainte-Anne sur l'église de Saint-Michel-de-Percé, le mont Joli et le rocher Percé,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 17 :

Vue à partir de la route 132,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 18 :

Vue du mont Joli sur le village

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 19 :

Vue du cap Blanc,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 20 :

Cap Canon et le mont Joli,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 :

Église de Saint-Michel-de-Percé, villa Frederick-James, île Bonaventure,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 22 :

Les qualités visuelles

Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 23 :

Les unités de paysages

Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 24 :

Vue du cap Blanc,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 25 :

Falaises de l'île Bonaventure,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 26 :

Rocher Percé,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 27 :

Terrains non construits,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 28 :

Végétation,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 29 :

Espace sacré catholique à Percé,

Guy Mongrain 2006, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 30 :

Mont Joli,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et
des Communications.

Figure 31 :

Mont Joli,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et
des Communications.

Figure 32 :

Montagnes en arrière-plan,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et
des Communications.

Figure 33 :

Anciennes installations de la Charles Robin and Company,
Guy Mongrain 2006, © Ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 34 :

Route des Failles,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et
des Communications.

Figure 35 :

Ancien secteur agricole,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et
des Communications.

Figure 36:

Île Bonaventure
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et
des Communications.

Figure 37:

Silhouette du massif des Appalaches,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et
des Communications.

Figure 38 :

Routes des Failles,
Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et
des Communications.

Figure 39 :

Le réseau viaire et le système parcellaire,
Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 40 :

Le patrimoine archéologique,
Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 41:

Maison des Pêcheurs,
Martin Dubois 2005, © Ministère de la Culture et des
Communications.

6. BIBLIOGRAPHIE

BERGERON, Claude. *Protection et mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement naturel de Percé*. Québec, Bergeron Gagnon, 1991, 4 vol.

BISAILLON, Véronique. « Défense nouveau genre », *Continuité*, n° 117, été 2008, p. 39-41.

BOUCHER, Benoît et Jean-Louis LEBREUX. *Arrondissement naturel de Percé : circuit patrimonial-architecture*. Ville de Percé, 18 p.

CASTONGUAY, André. *Percé, arrondissement naturel*. Rimouski, Ministère des Affaires culturelles, Bureau régional de l'Est-du-Québec, 1973.

CAZELAIS, Normand. « Une présence contre nature? », *Continuité*, n° 117, été 2008, p. 32-36.

CLARKE, John Mason. *L'Île Percée, the finial of the St. Lawrence or, Gaspé flanderies: being a blend of reveries and realities, of history and science; of description and narrative; as also a signpost to the traveler*. New Haven, Yale University Press, 1923, 203 p.

CLARKE, John Mason. *Memoir 9. Early Devonian History of New York and Eastern North America*. Albany, New York State Museum and New York State Education Department, 1908.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. *Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel de Percé*. Québec, Commission des biens culturels du

Québec, 2006, 74 p.

CYR, Louise. *Étude de trois bâtiments situés dans le village de Percé soit le Centre d'art, le Pirate, le Bell House, complétée par une recherche iconographique sur d'autres bâtiments de Percé*. Gaspé, Ministère des Affaires culturelles, 1984.

DESCHÊNES, Marie-Josée. *Caractérisation de l'arrondissement naturel de Percé*. Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010.

DESJARDINS, Marc. *Bibliographie de la Gaspésie*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 436 p.

DESJARDINS, Marc. « Croquis gaspésien », *Continuité*, n° 47, printemps 1990, p. 16-22.

DESJARDINS, Marc, et al. *Histoire de la Gaspésie*. Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, 1999, 795 p.

DESMARAIS, Constance. *La Gaspésie et le Bas Saint-Laurent*. Italie, guide touristique distribué par J.C. Ricard, imprimé par KINA, 1980.

DOUCET, Laval. « Pour concrétiser l'utopie », *Continuité*, n° 113, été 2007, p. 26-28.

FALLU, Jean-Marie. « Bâtir à la gaspésienne », *Continuité*, n° 113, été 2007, p. 20-24.

FALLU, Jean-Marie. « Des Jersiais sur les côtes », *Continuité*, n° 111, hiver 2007, p. 44-46.

FALLU, Jean-Marie. *La Gaspésie*. Québec, Éditions GID, 2004, 557 p.

GAGNON, Pascale et Mario MIMEAULT. *Gaspésie : deux époques, deux visages*. Gaspé, Musée de la Gaspésie, 1993.

GAUMOND, Marcel. *La ville de Percé : une proposition de zonage intégré*, Thèse (M.ATDR), Université Laval, 1986.

GIROUX, Pierre. *Expertise archéologique sur le site Charles-Robin à Percé lors des travaux d'aménagement paysager et d'agrandissement du stationnement*. 2000

GIROUX, Pierre. *Expertise archéologique sur l'île Bonaventure*. Québec, Société des établissements de plein air du Québec, 2001.

GRUPE OGDS. *Études préalables à la construction d'un parc récréotouristique*. Société de développement économique de Percé, 2008.

HURTUBISE, Luc et ETHNOTECH. *Percé, préservation du milieu naturel*. Percé, Ville de Percé, 1985, 40 p.

HURTUBISE, Luc et ETHNOTECH. *Ville de Percé, arrondissement naturel : étude d'urbanisme et patrimoniale*. Québec, Luc Hurtubise, architecte et urbaniste, 1984.

LAFRAMBOISE, Yves. *Circuits pittoresques du Québec : paysage, architecture, histoire*. Montréal, Éditions de l'Homme, 2007, 410 p.

LANDRY, Marie-Thérèse, et Martin MIMEAULT. *Gaspésie : terre d'origines*. Gaspésie, Conseil de la culture de la Gaspésie, 2002, 24 p.

LANGLOIS, Jacques. *Recueil de documents sur Percé; 1534-1763*. Québec, 1973.

LAPORTE, Gilles et Raymond MONTPETIT. *Paul-Émile Borduas, photographe : un regard sur Percé, été 1938*. Saint-Laurent, Fides avec la collaboration de la Bibliothèque nationale du Québec, 1998, 127 p.

LAROCHELLE, Pierre. « Pour maintenir l'identité des paysages culturels », *Continuité*, n° 100, printemps 2004, p. 24-25.

LEBREUX, Jean-Louis. *Patrimoine architectural : arrondissement naturel de Percé*. Percé, Ville de Percé, 1997, 46 p.

LEPAGE, André. *Le site historique du Banc-de-Paspébiac*. Sainte-Foy, Publications du Québec, 1997, 36 p.

MARTIN, Paul-Louis, et Gilles ROUSSEAU. *La Gaspésie de Miguasha à Percé : itinéraire culturel*. Montréal, Librairie Beauchemin / Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 236 p.

McGERRIGLE, Harold William. *L'histoire géologique de la région de Percé*. Québec, Ministère des Richesses naturelles, Direction générale des mines, Services géologiques, 1968.

MÉLANÇON, Claude. *Percé et les oiseaux de l'Île Bonaventure*. Montréal, Éditions du Jour, 1963, 94 p.

MIMEAULT, Mario. *L'archéologie à la découverte du passé gaspésien*. Gaspé, Société historique de la

Gaspésie, [1991?], 92 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Percé, arrondissement naturel*, (rapports 0 à 6), Rimouski, Ministère des Affaires culturelles, 1973.

MORIN, Euchariste. « Arrondissement naturel de Percé », *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I*, Québec, Publications du Québec, 1990, p. 518-521.

PATRI-ARCH. *Inventaire du patrimoine bâti. Arrondissement naturel de Percé*. Percé, Ville de Percé, 2005 (mis à jour en 2008).

PLOURDE, Rémi et Chantal SOUCY. *L'Île Bonaventure : une histoire au pays de la pêche*. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1990.

PROULX, André. *Évaluation du potentiel archéologique de l'île Bonaventure. 6GE et 7GE*. 1980.

PYE, Thomas. *Images de la Gaspésie au dix-neuvième siècle*. (Traduction de *Canadian Scenery: District of Gaspé* par Jean Laliberté et André Lepage). Québec, Presses Coméditex, 1980, 89 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. *Le Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé où il fait bon courir le marigot*. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985, 39 p.

RASTOUL, Pierre, et Alain ROSS. *La Gaspésie de Grosses-Roches à Gaspé : itinéraire culturel*. Montréal, Librairie Beauchemin / Québec, Éditeur officiel du Québec,

1978, 239 p.

ROY, Charles-Eugène. *Percé et Gaspésie*. Québec, 1950, 48 p.

ROY, Charles-Eugène. *Percé : sa nature, son histoire*, Percé, 1947.

SAMUEL-LEDUC, Maïté. « Survivants à protéger », *Continuité*, n° 113, été 2007, p. 30-32.

SOUCY, Chantal. *Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé : concept d'interprétation*. Québec, Sépaq, 2000.

TRÉPANIER, Paul. « Une histoire dans un parc », *Continuité*, n° 47, printemps 1990, p. 32-33.

VILLE DE PERCÉ. *Guide d'interventions physiques (1 – Toitures traditionnelles, 2 – Revêtements traditionnels, 3 – Portes et fenêtres traditionnelles, 4 – Galeries traditionnelles)*. Percé, Ville de Percé.

